COMMUNE DE CONTAMINE-SARZIN

Envoyé en préfecture le 28/03/2023
Reçu en préfecture le 28/03/2023
Publié le 29/03/2023
ID : 074-217400860-20230327-D_2023_03_2706B-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois **Commune de Contamine-Sarzin** **(74270)**	**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal** **Séance du lundi 27 mars 2023** Par suite d'une convocation en date du 14 mars 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 27 mars 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.
Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 12 **Délibération n°D_2023_03_27_06**	Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Christophe Comé, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, , Mme Carole Chen, M. Jean-Philippe Gecchele, M. Julien Langloys, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absent ayant donné procuration : M. Louis Buda à M. Georges Canicatti Absent excusé : M. Norbert Regard Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre du fonds eau et assainissement pour le renouvellement du réseau AEP existant du hameau sous Molières

Dans le cadre du fonds eau et assainissement, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie participe au financement des investissements suivants :

Il est proposé de solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour le renouvellement du réseau d'adduction en eau potable existant du hameau Sous Molières.

Les crédits en dépenses sont inscrits au budget eau 2023 aux chapitres 20 – Immobilisations incorporelles et 21 – Immobilisations corporelles et les crédits en recettes seront inscrits, par décision modificative, après notification de la subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées :

- **ADOPTE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour l'octroi d'une subvention au titre fonds eau et assainissement.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 28 mars 2023 De sa publication : 29 MARS 2023 Et de sa mise en ligne le : 29 MARS 2023	Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine-Sarzin, le 27 mars 2023 Le Maire, Le secrétaire de séance, Georges CANICATTI Pierrette BATON MARECHAL

COMMUNE DE CONTAMINE-SARZIN

Envoyé en préfecture le 28/03/2023
Reçu en préfecture le 28/03/2023
Publié le 29/03/2023
ID : 074-217400860-20230327-D_2023_03_2706B-DE